

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LES CÉRÉMONIES DE LA SEMAINE-SAINTE.

Quiconque lira sans prévention les prières en usage pendant la semaine-sainte et suivra ces cérémonies empreintes des plus touchans souvenirs, sera ému et surpris de cette pureté de goût, de cette profondeur de sentimens, de cette dignité et de cette harmonie qu'elles respirent, comme si c'était le génie de l'élegie chrétienne qui eut présidé à ces belles compositions. Il y a, dans le choix même et dans l'arrangement de ces chants et de ces prières pour en former un ensemble, un bonheur et un à-propos si grand, qu'on ne saurait rien imaginer de mieux choisi ou de plus heureusement combiné. A ce fond précieux, où l'on a puisé à pleines mains pour les cérémonies de la semaine-sainte, on a ajouté des antiphones et des hymnes écrites sur le rythme de la poésie classique et sur le rythme de la poésie sacrée, et remplies des sentimens les plus propres à toucher le cœur.

Mais le caractère de poésie qui prévaut dans ces offices, c'est leur don leur dramatique, en prenant ce mot dans son acception la plus noble et la plus élevée. Ce dont ils parlent, ils le représentent. L'Eglise revêt sa robe de deuil, comme si actuellement même son divin époux allait monter à son calvaire. Elle pleure sur Jérusalem, comme si la mesure de ses iniquités n'était pas comblée, comme si le châtimant qui l'a détruite pouvait encore être détourné de sa tête. Dans la sublime *Improperia* du vendredi-saint, le Messie nous apparaît s'adressant aux Juifs comme s'ils étaient encore son peuple, et se plaignant à eux de l'ingratitude dont ils paient ses bienfaits. Il ne parle point aux déplurables restes de ce peuple dispersé sur la surface du monde, mais à la nation entière, comme si elle poursuivait actuellement contre lui le cours de ses barbaries déicides. Ceux qui n'envisageront pas sous ce point de vue les cérémonies de la semaine-sainte, ne sauraient en apprécier le sens et la grandeur.

Pourquoi, demanderont-ils, chanter sur un rythme triste et plaintif les lamentations de Jérémie, qui ont pour objet la destruction de Jérusalem et la captivité du peuple juif, quand nous devrions bien plutôt nous lamenter sur nos propres péchés, qui ont crucifié le fils de l'Homme ? Parce que l'Eglise espère trouver plus sûrement le chemin de nos cœurs, afin d'y faire pénétrer ces sentimens, en y excitant des sentimens analogues à l'égard de l'ancien peuple de Dieu, au moyen de ce mélange d'indignation et de pitié que l'aspect de ses crimes doit si puissamment remuer dans les âmes. Pourquoi dans ces antiphones, dans ces versets, dans les détails comme dans l'ensemble de l'office, les paroles sont-elles choisies de manière à ce que notre Sauveur seul semble pouvoir les avoir proférées pendant sa Passion ? Parce que l'Eglise a souhaité nous mettre sous les yeux cette scène de manière à exciter nos émotions, comme si le Christ lui-même nous avait adressé ces paroles, ou comme s'il les avait adressées à son peuple en notre présence, dans cette heure solennelle, et qu'elle a mieux aimé nous impressionner par ces vives images, que laisser à nos froides réflexions le soin de nous suggérer ces sentimens.

La riche poésie que contient cette idée se révèle tout d'abord à l'esprit et au cœur par l'office du dimanche des Rameaux, qui est consacré à la commémoration de l'entrée triomphale de Notre-Seigneur à Jérusalem et des premiers pas qu'il fait vers sa Passion... Lorsque (entre autres cérémonies) la procession retourne à l'Eglise, elle trouve les portes fermées, image des portes du ciel fermées devant l'homme déchu. Un demi-chœur chante de l'intérieur les deux premiers versets de l'hymne de Théodulfe : *Gloria laus et honor*, comme ce prêtre accusé d'avoir conspiré contre l'empereur Louis-le-Pieux, en 818, les chantait du fond de sa prison, à Angers, sur le passage du prince qui lui rendit la liberté. Le chœur tout entier répond du dehors, en chantant sur le même rythme. Ces deux premiers versets sont ensuite répétés comme un refrain ou comme une réplique à chaque distique, chanté, à la manière des antistrophes, par le demi-chœur qui se tient au dedans. A la fin, le sous-diacre frappe la porte avec le bâton de la croix qu'il porte, afin d'indiquer que la Rédemption par la croix a fait tomber les barrières qui nous séparaient du ciel. Les portes sont ouvertes et la procession entre, tandis que le chœur chante l'entrée finale de cette autre procession qui suivait Notre-Seigneur dans la sainte-cité : "C'est le Dieu des armées, c'est lui qui est le roi de gloire."

Il est une autre partie de l'office du dimanche des Rameaux et du vendredi-saint qui respire, à un degré encore plus élevé et plus sublime, cette puissance dramatique qui montre, au lieu de raconter. Nous voulons parler du chant de la Passion selon saint Mathieu et selon saint Jean, qui prend

place dans l'office de ces deux jours. Les rôles de ce grand drame de la Passion sont distribués entre trois personnages. Le récit est chanté par une voix de ténor sur un ton mâle et puissant. Les paroles du Sauveur sont murmurées par une voix de basse sur un ton solennel et doux ; et tout le reste, quels que soient les interlocuteurs, est chanté par une troisième personne dont la voix est une haute-contrée. L'effet de cette trilogie est merveilleusement dramatique. Chaque partie a son rythme particulier d'un chant ancien, plein de simplicité, mais aussi de richesse, approprié au caractère du personnage et digne de la tragédie antique à l'époque où elle était presque une institution, comme au temps d'Eschyle et de Sophocle. Ce chant est à peu près le même dans toutes les églises catholiques ; seulement, dans la chapelle papale, la Passion est chantée par trois voix du chœur, au lieu de l'être par des ecclésiastiques ordinaires ; c'est à dire que ces organes exercés font mieux ressortir les beautés du chant que des voix qui nuisent à l'effet par leur expérience musicale.

On ne saurait méconnaître qu'étudiée dans son ensemble l'ordonnance de la Passion selon saint Jean et de la Passion selon saint Mathieu est conçue avec une entente profonde du génie dramatique, et calculée de manière à produire une impression plus solennelle et plus religieuse sur les âmes, que n'aurait pu le faire la simple exposition des événemens qu'elles contiennent quel qu'eût été d'ailleurs le mérite de cette exposition.

Partout le sentiment est le même comme le but : à savoir de reporter le cœur et l'intelligence en arrière, vers la scène réelle dont on a la représentation sous les yeux, de concentrer toutes nos pensées, toutes nos affections sur les derniers momens de la vie de notre Rédempteur, comme si nous en étions actuellement témoins. C'est le même principe qui a consacré le jeudi-saint au lavement des pieds devenu une cérémonie religieuse. Le Pape, ce jour-là, quitte ses riches ornemens sacerdotaux et se couvre lui-même d'un vêtement de lin, puis il lave et baise les pieds des personnes désignées pour figurer dans cette cérémonie. Il aurait manqué quelque chose à la commémoration de la conduite de Notre-Seigneur dans ces derniers jours, si cet acte extraordinaire d'humilité et de bonté, qu'il accomplit pour joindre l'exemple au précepte de l'amour fraternel, n'avait pas trouvé place dans l'office de cette semaine. Et, malgré la distance incommensurable, infinie qui existe entre le fils incarné de Dieu et l'homme le plus élevé en dignité sur la terre, peut-on imaginer une imitation qui approche davantage de cet inimitable exemple de condescendance et de charité, un commentaire plus éloquent et plus exact du commandement qui nous enjoint de faire ce qu'il fit, que ce spectacle, où l'on voit celui que la grande majorité des chrétiens regarde comme le vicaire et le représentant du Christ ; celui qui, dans l'ordre temporel, est un souverain indépendant ; dans l'ordre religieux, le chef spirituel d'un plus grand nombre de sujets que n'en comptent les plus puissans rois de la terre, accomplissant dans toute son étendue envers les plus pauvres et les plus humbles de ses frères l'acte d'humilité et de charité accompli par Jésus-Christ envers les apôtres.

Le service divin s'ouvre le dimanche des Rameaux d'une manière triste et solennelle ; mais cependant aux nuages d'un deuil qui commence vient se mêler un rayon de joie, un reflet de triomphe, par la cérémonie des Rameaux qui rappelle l'entrée du Christ dans Jérusalem. Les trois jours suivans, les cérémonies ont un caractère de tristesse uniforme, mais sans que cette tristesse s'exprime au dehors par quelque manifestation publique de nature à attirer les yeux jusqu'à ce que les ténèbres, qui sont chantées dans l'après-midi du mercredi fassent tomber le voile derrière lequel cette affliction est restée jusque là cachée, et laisse voir l'Eglise montrant son deuil dans le chant solennel de ses offices, dans les lamentations du *Miserere*. Le Jeudi-Saint interrompt pour un moment le cours de cette douleur religieuse. Il est consacré à la commémoration de l'institution du sacrement de l'Eucharistie. Les ornemens sacerdotaux sont de couleur blanche ; on chante le *Gloria in excelsis* ; tout enfin est combiné de manière à indiquer un adoucissement apporté à cette douleur qui grandit depuis le commencement de la période sacrée, quoiqu'une ombre de religieuse mélancolie voile à demi, dans tout cet office, les joies de la reconnaissance et les effusions de l'amour. Une fois ce tribut de gratitude et d'allégresse payé, toutes les barrières tombent devant la douleur qui s'y précipite immense, irrésistible ; l'Eglise désolée semble se retirer dans son deuil comme une mère qui pleure la mort de son unique enfant. Autrefois la journée du samedi se passait dans cet abandon, sans un office, sans un chant qui rompit et

silence lugubre, sans un clerc qui fit scintiller sa lumière dans la nuit. Mais, d'après le rituel d'aujourd'hui, le premier rayon de consolation commence à poindre ; le présentiment de la résurrection se communique de proche en proche ; l'*Alléluia* du lendemain s'annonce, et l'on prévient ainsi l'inconvénient d'une transition trop brusque, inconvénient dans lequel on tombait autrefois, en passant des profondeurs de la douleur à la consommation de la joie spirituelle.

C'est un sentiment naturel, justifié par les principes religieux, qui a excité l'Eglise à composer graduellement le service commémoratif qui remplit la Semaine Sainte. L'art a puisé à la fois ses inspirations aux sources de la religion et de la nature ; et, peu à peu, toutes les circonstances extérieures se sont mises d'accord avec l'événement plein de grandeur et de tristesse qui les dominait. Mais le but de toute cérémonie, c'est d'arriver à l'âme par les sens et d'amener les hommes à des actes de vertu. N. WISEMAN,

Vicaire apostolique en Angleterre.

LES RELIGIEUSES DU BON-PASTEUR ET M. LE MAIRE DE LA VILLE DE SENS.

M. Parent, maire de la ville de Sens, bon administrateur, dit-on, et partisan zélé du gouvernement, comptant peut-être un peu trop sur son talent et sur le pouvoir de M. Vuitry, député ministériel, vient de commettre un acte empreint de la brutalité la plus odieuse, mais, heureusement, coupable aussi de la plus évidente illégalité. Une plainte est portée depuis huit jours, et les victimes n'en ont point de nouvelles. Préfet, ministres des cultes et de l'intérieur, juge d'instruction, procureur du Roi, procureur-général, tout est informé, tout se tait ; et les pauvres religieuses dont le magistrat municipal a si outrageusement violé le domicile, ont encore à redouter, averties par de nombreux précédents, qu'après les avoir traitées avec la dernière ignominie, on ne les calomnie pour étouffer l'affaire. Nous dénonçons les faits qu'on va lire, que nous pouvons tous justifier, et qui ne sont pas les seuls dont nous ayons connaissance, non plus à l'autorité judiciaire, qui en est instruite, non plus à M. le ministre de l'intérieur, qui ne les ignore pas, non plus à cette partie de la presse soi-disant libérale, qui n'aura que des injures pour les personnes lésées, puisqu'elles sont religieuses, mais à toute la presse catholique, à toute la presse vraiment libre, aux membres impartiaux des deux chambres, à quiconque enfin croit qu'en France, pays de liberté et de légalité, le droit du faible, placé sous la garantie de tous, doit être, de tous les droits, le plus fort et le plus sacré.

Il existe à Sens une communauté de filles du Bon-Pasteur. On sait que ces religieuses s'occupent d'éducation, et qu'en même temps elles sont instituées pour recueillir, sous le nom miséricordieux de *repenties*, les femmes qui, après s'être adonnées au désordre, veulent revenir à la vertu. Elles offrent à ces malheureuses tous les moyens que le monde ne leur donnerait pas : un asyle, une retraite profonde, du travail, de pieuses leçons, de tendres conseils, d'angéliques exemples. Si l'inspiration du Dieu de charité fut jamais visible dans une pensée humaine, assurément c'est dans cette pensée, si un spectacle est digne de l'admiration du monde, c'est ce spectacle assurément : des femmes, des vierges chrétiennes, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus noble sur la terre, renoncent à tout, abdiquent famille, liberté, richesse, pour se consacrer à la fréquentation et au service de ce qu'il y a de plus abject et de plus dégradé. Du sommet de leur honneur et de leur pureté sans tache, elles donnent la main à la prostituée, elles l'appellent leur sœur, elles l'embrassent, elles la servent, elles la nourrissent de leurs conseils et de leur travail, elles savent la relever sans l'humilier par ce contraste immense entre ce qu'elle est et ce qu'elles sont ; à force de charité, de prières, de douceur, elles parviennent à purifier ce passé hideux, à le détruire, à refaire cette âme perdue. Enfin, ceux qui les voient agir et dont l'intelligence ne peut pas comprendre que le ciel leur doit des saintes, confessent au moins que la société leur doit d'honnêtes femmes, et que, du rebut des corruptions publiques, elles ont pu former des mères de famille, dont la calme vertu semble n'avoir jamais chancelé ! Mais que de travaux avant d'atteindre ce résultat suprême ! Dieu le sait, à qui seul il est possible et à qui seul on demande de les récompenser. Quoiqu'il soit, toutes les repenties arrivent volontairement au lieu qui leur est ouvert, beaucoup d'entre elles, le plus grand nombre peut-être, sont loin, dans les premiers temps, de se prêter à la charité sublime qui les y appela. Ce sont des retours effrénés vers le mal, des paroles grossières, des révoltes, des suites, des calomnies ; parfois, d'infâmes ingratitude qui, travestissant les actions des religieuses, attirent sur elles l'animadversion d'un monde toujours prêt à prendre parti pour le vice, et le public en a vu récemment de décourageantes preuves. En moins d'une année, deux ou trois maisons du Bon-Pasteur ont été de la sorte signalées à la haine universelle. Les repenties mécontentes ont trouvé des auxiliaires empressés dans les journaux, elles en ont trouvé plus haut encore. Il est visible que le but spécial du Bon-Pasteur déplaît tout spécialement aussi à un certain ordre de gens, et les chrétiens savent pourquoi. Rien cependant ne rebute ces admirables religieuses ; la raison en est simple : elles ont conscience du bien qu'elles font, elles y persévèrent, elles s'y obstinent. Nous pourrions citer telle de leurs fondations qui s'est véritablement édifiée sur des cadavres, tant, aux épreuves ordinaires de l'institut, la misère ajouta de souffrances et de privations. Plusieurs y moururent, martyres obéissantes de la charité qui leur avait ordonné de conquérir le poste, même au prix de la vie ; consolées d'y mourir par l'inébranlable foi qu'un jour le Bon-Pasteur bénirait ce berceau et qu'il y guérirait les brebis égarées.

M. le maire de Sens a sans doute jugé que tant de difficultés ne suffisaient pas, et dans un but que nous n'avons pu pénétrer jusqu'ici, il a trouvé bon de faire subir aux religieuses du Bon-Pasteur établies dans sa ville des épreuves d'un genre nouveau.

Le 27 décembre dernier, ces Dames, qui ne sont point encore autorisées comme religieuses, mais seulement comme institutrices, virent arriver à leur grille un personnage sans insignes, et surtout sans politesse, qui leur signifia qu'il était le maire, et qu'elles eussent à lui ouvrir. Peu familiarisées avec les lois, intimidées par le ton dont on leur parlait, elles ne songèrent point à demander à M. le maire en vertu de quel titre il agissait, ni ce qu'il venait faire, elles ouvrirent. M. le maire se fit représenter une pauvre folle dont les cris troublaient la maison et le voisinage, et dont les religieuses avaient elles-mêmes demandé qu'on les délivrât. Il envoya cette folle à l'Hôtel-Dieu, et les religieuses, à part la grossièreté de ses manières, eurent d'abord qu'elles n'auraient qu'à le remercier. Mais le magistrat ne s'était pas dérangé pour si peu. Il déclara que la mortalité régnait dans la maison, et qu'il venait en chercher les causes. Il est bon d'observer ici que M. le maire est architecte de son métier, et non pas médecin. On se contenta de lui faire remarquer que la maison, renfermant 90 personnes, dont un certain nombre, les pénitentes, avaient mené une vie orageuse, il n'était pas extraordinaire que les cas de mort y fussent plus nombreux qu'ailleurs. (1) Cette raison ne le satisfait point. Il voulut pénétrer dans la classe des pénitentes, et, quelques représentations qu'on pût lui faire, il y pénétra. Arrivé au milieu de ces femmes fort étonnées d'une pareille visite, il leur demanda si elles étaient venues de gré ou de force ; et comme toutes les voix réclamaient contre l'injure que cette question faisait aux religieuses, il déclara tout haut à ces dernières que son intention était de voir toutes les pénitentes en particulier. "De cette façon, ajouta-t-il, si vous voulez me mentir, je saurai la vérité." Nous n'inventons point ce laï gage adressé à des femmes, à des religieuses, bien que nous pensions rêver en l'écrivant. M. le maire parcourut ensuite la maison du haut en bas, ordonna de lui envoyer les noms, âges, pays des pénitentes, et partit enfin comme il était venu, c'est à dire comme un homme fort mal élevé.

Ces faits étonnent sans doute le lecteur. Ce n'est rien encore ; M. le maire de Sens n'a encore donné qu'une faible idée de ses formes administratives et privées.

Le surlendemain de cette première visite, qu'on aurait pu légalement abrégée en le jetant par la fenêtre, s'il y avait eu un homme dans la maison, M. Parent se présenta de nouveau à la grille du Bon-Pasteur. Il avait avec lui un commissaire de police, deux sergents de ville en uniforme et plusieurs gendarmes. Ces forces imposantes avaient scandaleusement traversé la ville en plein midi, livrant ainsi tout d'abord la renommée du monastère à la malignité des commentaires publics. Ayant déployé sa troupe, M. le maire sonna les religieuses d'ouvrir, menaçant fièrement d'enfoncer la porte si on le faisait attendre un instant. Les sœurs, plus épouvantées encore que la première fois, invoquèrent la protection de M. le président du tribunal, celle du juge d'instruction, celle de leurs supérieurs ecclésiastiques. M. le maire haussa les épaules, s'impatienta, enfin s'exprima de telle sorte que les portes furent ouvertes en toute hâte par les religieuses tremblantes. Le magistrat municipal, son commissaire, ses estaffiers de police, les gendarmes entrèrent triomphalement dans le cloître. La scène n'est point en Turquie, mais en France. Voilà ce qui s'est passé en France, il y a dix jours, à quelques heures de Paris, et ce qui est encore impuni au moment où nous écrivons !

M. Parent avait étudié les lieux dans sa visite du 27. Il laissa de côté les bâtiments habités par les religieuses et par les enfants pensionnaires, et se dirigea vers celui des pénitentes, qu'il occupa militairement... Mais rien ici n'est assez ridicule pour cesser d'être criminel et infâme. Il chassa et fit chasser les religieuses qui se trouvaient employées dans le bâtiment. Un sergent de ville, formé sans doute par M. le maire lui-même à l'accomplissement des devoirs que ce magistrat lui prescrivit, osa porter sur l'une d'elles sa main immonde : il la prit par le bras et la poussa dehors. Les religieuses, craignant un traitement plus injurieux encore, se retirèrent dans leur bâtiment. Un gendarme fut mis de planton dans la cour des pénitentes, un autre gendarme monta la garde à la porte d'entrée de leur maison, les deux sergents de ville occupèrent la salle où les pénitentes étaient toutes réunies. Sûr alors de n'être point troublé, M. le maire, assisté du commissaire de police, s'installa dans une pièce voisine, fit comparaître successivement devant lui toutes les pénitentes, et les interrogea comme bon lui plut. Il faut dire à sa louange qu'il se montra, dans le cours de ses interrogatoires, infiniment plus gracieux qu'il ne l'avait été jusque-là. Rude et grossier envers les religieuses, il fut poli, il fut même galant envers les pénitentes. Ent'autres propos paternels qu'il leur tint, nous nous contenterons de citer celui-ci : *Vos fautes ne sont point un déshonneur... rentrez dans le monde : vous serez bien accueillies et surtout plus heureuses.* C'était seulement en parlant des religieuses que son langage perdait cette fleur française d'urbanité. Il les nommait, devant les pénitentes, *la fille une telle* : lorsqu'il était question de la sœur supérieure, qui a pris le nom de saint François Borgia, M. le maire disait *la fille Borgia!*

Cette scène révoltante dura six heures consécutives. M. le maire avait forcé les portes du monastère à midi et demi, ce ne fut qu'à six heures

(1) M. le maire a depuis fait visiter la maison par le médecin des épidémies, qui en a trouvé l'état sanitaire parfait, et qui n'a eu que des éloges à donner.

et demie qu'il se retira, suivi de sa troupe. Durant six-heures les religieuses, chassées violemment d'une partie de leur domicile, ne purent y rentrer ni reprendre leurs fonctions. Plusieurs personnes se présentèrent pour entrer: on leur barra le passage sans autre raison que le bon plaisir de M. le maire. A la fin, deux vicaires-généraux ayant demandé à parler à M. Parent, celui-ci ne les laissa pas entrer non plus, mais il suspendit son interrogatoire pour venir lui-même leur déclarer que tout se faisait d'accord avec M. le procureur du Roi. On le pria d'exhiber son mandat: *il n'en avait pas!*

Nous nous arrêterons là pour aujourd'hui. Nous voulons voir par quels subterfuges, par quels mensonges on entreprendra de justifier ces indignités; par quel déni de justice on essaiera d'étouffer la loi; quelles lois on voudra établir qu'un magistrat municipal peut, sans mandat, sans concours de l'autorité judiciaire, violer à main armée une maison privée, en insulter les propriétaires, faire chez eux une perquisition à laquelle ils n'assistent pas, de ses interrogatoires d'où ils sont exclus. Nous attendons qu'on nous dise pour quoi toutes les autorités qu'il est possible d'invoquer, saisies depuis dix jours de cette affaire, n'ont point répondu. Nous sommes particulièrement pressés d'apprendre ce que M. le maire de Sens alléguera pour atténuer une conduite qui serait injustifiable lors même qu'au lieu de parler à des femmes et à des religieuses pures du moindre soupçon de délit, il aurait eu à constater chez elles des contraventions et des crimes.

Nous sentons pourtant que le public suppose au moins un motif à l'étrange conduite que nous venons de révéler, et nous demande quel est ce motif. Il en existe un, en effet, un motif unique, et le seul peut-être qui ne sera pas avoué. C'est l'aveugle, c'est l'idiot, c'est la bestiale haine qui trouble l'esprit de tant de gens, d'ailleurs raisonnables, dès qu'il s'agit de la religion et de tout ce qu'elle fait.

Quel autre sujet de tourmenter ces religieuses? quel autre sujet surtout de les outrager si basement, dans un langage que tout honnête homme ignore, oubliant, pour descendre là, et le caractère sacré dont elles sont investies, et la dignité dont on est soi-même revêtu, la dernière chose qu'oublie ostensiblement les hommes? Quoi! nous voyons tous les jours des religieuses aventurées dans les savanes de l'Amérique, y devenir aussitôt l'objet de la vénération des sauvages; et un Français, un magistrat, l'élu d'une ville connue par l'aménité de ses mœurs, pénétrant violemment chez des religieuses vouées aux œuvres de la plus héroïque vertu, ne fait pas même leur rendre chez elles cet hommage qu'un roi de France s'honorait de rendre à la dernière paysanne de son empire! Bien plus, il les injurie, il parle d'elles sur un ton que n'emploierait pas le goujat ivre qu'il fait traîner en prison par sa police! Si ce n'est point la haine insensée de la religion qui l'a poussé dans ce vil excès, qu'est-ce donc? Que reproche-t-il à ces femmes sinon de pouvoir lui dire, comme leur divin modèle aux Juifs qui le lapidaient: *Nous avons fait parmi vous plusieurs sortes de biens: pour lequel nous persécutez-vous?*

Comme Jésus pardonnait, les humbles et saintes filles pardonnent; mais puisque nous avons connu ces infamies, il nous appartient justice, et nous l'obtiendrons.

BULLETIN.

Discussion.—Extrait d'une lettre de Belgique.

Nous avons reçu dernièrement avec beaucoup de plaisir le MANUEL OU RÈGLEMENT DE TEMPÉRANCE, par M. Chiniquy, l'apôtre de la Tempérance en Canada. Nous en parlerons prochainement plus au long que nous ne pourrions le faire aujourd'hui.

Le Parlement Impérial a alloué 1,000 liv. stl. pour ouvrir un chemin militaire entre Québec et Halifax.

Quand nous avons répondu aux questions de notre correspondant S.E., nous ne prétendions pas donner nos observations comme infaillibles. Nous nous en sommes exprimé alors, il nous semble, assez clairement. Nous sommes fâché qu'on veuille aussi toujours mêler la religion à cette matière, comme encore donner à entendre que nous nous attachons aux personnes. Dans tout ce que nous avons dit, nous avons toujours fait abstraction des partis et la modération avec laquelle nous avons traité la question, devait, ce nous semble, faire comprendre suffisamment que nous ne cherchions pas à en imposer. Mais ce que nous regardons comme peu généreux, c'est de nous faire dire le contraire de ce que nous avons soutenu, pour nous combattre et nous incriminer. Par exemple, nous ne nous rappelons pas d'avoir même émis la pensée que *la discorde entre le gouverneur et ses ministres sur un principe ne pouvait justifier ceux-ci de résigner*. Nous avons soutenu seulement qu'il était nécessaire que les deux partis s'accordassent à reconnaître qu'il y avait discorde entre eux sur un principe déterminé, avant que la contestation put être portée devant la chambre. Il y aurait encore plusieurs choses à rectifier dans tout ce qu'on nous a fait dire de part et d'autre. Mais nous croyons qu'il est inutile d'entrer dans de nouvelles explications. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que si on lit nos articles sans prévention, nous croyons

de pouvoir dé fier d'y trouver un mot qui favorise l'arbitraire et qui tende à infirmer les résolutions de 1841. Nous sommes attaché autant que personne à ces résolutions, et nous souhaitons de tout notre cœur de les voir mettre en pratique. Ceux qui nous feraient dire le contraire se tromperaient ou ne voudraient pas nous comprendre, pas plus que ceux qui s'obstineraient à vouloir nous ranger dans les rangs ennemis. Nous sommes Canadiens d'origine et d'affection, et nous ne croyons pas avoir renié notre nationalité, en exprimant notre manière d'envisager la question du gouvernement responsable. Nous savons même que plusieurs, sans être tout à fait d'accord avec nous, n'ont pu s'empêcher d'approuver notre discussion et de reconnaître qu'elle n'avait pas peu servi à jeter du jour sur cette nouvelle forme du gouvernement. C'était là aussi le principal but que nous nous étions proposé. Par là on doit voir qu'il y aurait injustice à vouloir nous identifier en cette matière avec le corps respectable auquel nous avons l'honneur d'appartenir. Si nous faisons ces déclarations, ce n'est pas que notre doctrine soit réprouvée par lui, comme certains journaux l'ont donné à entendre, en publiant qu'on leur avait dit que plusieurs sommités ecclésiastiques nous avaient renvoyé leurs souscriptions. Cet avancé est absolument faux jusqu'à présent. Quant aux soupçons de franchise etc., dont la *Minerve* pense que nous taxons les individus, nous les rejetons entièrement, comme contraires et aux sentimens que nous avons exprimés et aux sentimens que nous ressentons. Ce n'est point notre méthode de vivre de personnalités.

On nous a fait l'honneur de nous communiquer une lettre de Belgique, d'où nous tirons les renseignemens suivans:

Le P. de Smet fit sa première excursion dans le territoire de l'Orégon en 1840, à la suite d'une ambassade de quelques-uns des habitans de ces contrées, venus à St. Louis pour solliciter les Jésuites de venir annoncer la loi de J.-C. (1). Après avoir exploré ce pays lointain, et étudié les dispositions des indigènes, il conçut de belles espérances, et revint à St. Louis chercher des compagnons pour retourner bientôt vers ces peuplades, que Dieu appelle à la Foi. Il forma alors une ou deux réductions; mais le défaut des secours les plus nécessaires le força à s'éloigner une seconde fois de sa mission pour solliciter en sa faveur la coopération de la charité chrétienne. Ayant visité dans ce but les principales villes de l'Union, il passa en Angleterre et alla jusqu'à Rome en traversant la Belgique et la France. Ses courses ont été couronnées de succès. Le R. P. Gal lui a adjoint trois Jésuites Italiens, les PP. Accolti, Ravalli et Mobili, et le provincial de Belgique, le P. Al. Vercurille et le F. François Huybrecht. Les sœurs de Notre-Dame de Namur ont obtenu de leur évêque que six de leurs sœurs allassent avec lui fonder un couvent dans cette mission. Le P. de Smet, plein de joie et d'espérance, a quitté l'Europe avec ce renfort le 9 janvier de cette année. Quelques pères de St. Louis doivent aller le rejoindre l'été prochain. Pendant son absence, la mission était toujours entretenue par deux ou trois Pères.

La Propagation de la Foi et quelques pieuses personnes de Belgique soutiennent cette œuvre de leurs aumônes. Le P. de Smet a reçu des vases sacrés et les ornemens d'église les plus indispensables. Il s'est aussi procuré des habillemens, des métiers, des instrumens de toute espèce pour les distribuer aux sauvages.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Nous recevons avec plaisir la statistique suivante sur la paroisse de Sainte Scholastique, nous nous empressons de la publier.

Formée en 1825 sous M. de LaMothe, qui y fit le premier baptême le 6 novembre, et y chanta la première messe paroissiale le 5 du même mois, cette paroisse contenait, d'après le recensement fait cette année par ordre du Parlement Provincial, 485 familles et 2684 personnes.

De 1825 à 1831, sous M. de LaMothe, il y a eu baptêmes 1433, mariages 181, sépultures 567.

En 1832, sous M. Gaulin, second curé, aujourd'hui évêque de Kingston, il y a eu baptêmes 338, mariages 40, sépultures 201. C'est l'année du choléra.

En cette année furent annexées à Ste. Scholastique 228 familles, partie de St. Eustache, partie de St. Benoit: ce qui formait 706 familles.

De 1833 à 1837, sous M. Vallé, troisième curé, il y a eu baptêmes 1963 mariages 234, sépultures 732.

En 1836, furent séparés de Ste. Scholastique le nord de la Rivière du Nord, érigé en paroisse, sous le nom de St. Colomban; la Côte St. Hyacinthe, annexée la même année à St. Hermas, et 20 familles de la Côte St. Marie, annexées à St. Jérôme; ce qui en tout peut former à peu près 180 familles retranchées de Ste. Scholastique en 1836. Restaient 2317 communians.

De 1838 à 1843, sous M. Bonin, quatrième curé, il y a eu baptêmes 1381, mariages 224, sépultures 811.

(1) Voyez sur la première origine de cette Mission les *Mélanges* en octobre 1841.

En 1838, fut formé St. Augustin, auquel furent annexées 71 familles venant de St. Eustache.

D'après le recensement fait en 1839, par M. Bonin, Ste. Scholastique contient 548 familles, dont le nombre d'individus est 3256. De ce nombre, 1925 communiants et 1331 non-communiants.

Le village de Ste. Scholastique a 55 maisons, celui de St. Joachim 65, et les Côtes 39; ce qui fait 159 dans la paroisse.

On jugera de l'état de cette paroisse, depuis la formation de St. Augustin, par les baptêmes, mariages et sépultures qui y ont ensuite eu lieu :

Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.
1839	213	31	95
1840	229	19	76
1841	231	49	119
1842	238	41	107
1843	203	49	177

Le village où se trouve l'église, commencé en 1815, contient aujourd'hui 55 maisons, dont 4 inhabitées; 3 tanneries, dont une sur un très bon pied, fait du beau cuir noir et occupe chaque jour 4 cordonniers, qui suffisent à peine à l'ouvrage; 2 potasseries; 3 forges et 2 écoles, dont une de garçons et une de filles. Il y a une Cour de Justice d'après le dernier bill de judicature pour les campagnes où siègent chaque mois 3 juges, résidens dans la paroisse, un charron, un tonnellier, deux notaires, deux huissiers, trois aubergistes, cinq marchands, une boulangerie interrompue depuis peu, cinq menuisiers, un médecin, un cordonnier outre les quatre qui travaillent à la principale tannerie.

On y voit une belle église de 130 pieds de long sur 55 pieds de large en dedans, avec une sacristie attendant de 36 pieds sur 32, et un presbytère qui a servi de chapelle de 1825 à 1838, de 70 pieds de long sur 32 de large en dedans. Il y manque un tailleur, un potier et un ferblantier qui auraient de l'ouvrage pour la paroisse et les paroisses circonvoisines. Vu la distance de Montréal, d'où toutes les choses de commerce viennent, une manufacture de clou, d'huile de lin qui vendrait en même temps de la peinture et du mastic serait très lucrative à celui qui la construirait, et avantageuse aux habitans, auxquels, elle épargnerait des voyages pénibles et dispendieux. Ce village est central, la Cour, placée à St. André, devrait y être. C'est le chemin des gens de Gore à Montréal. Si un chemin s'ouvre pour eux, Ste. Scholastique s'accroîtra rapidement et considérablement.

En ce moment, un M. Brown, de la Chute, s'occupe de la construction d'un moulin à scier, à écaler l'orge et l'avoine, à carler, à fouler, et à raser les draps, à broiser le blé pour le réduire ensuite en belle fleur. Voici les bonnes années qui reviennent. Nos cultivateurs pourront donc porter à la ville de la fleur au lieu de blé. Plusieurs terres presque abandonnées seront remises en culture, et l'abondance ne peut aller qu'en croissant.

Un jeune canadien du lieu se propose de faire une distillerie. Je suis ami de la tempérance autant que personne, mais il faut de la boisson et quelques uns qui la fassent. Au lieu d'aller la chercher aux distilleries de Ste. Thérèse, les gens d'en haut la prendront à Ste. Scholastique.

Il serait à souhaiter que quelqu'un établît une manufacture de toiles. On fait de bon et beau drap au Sault-au-Récollet et ailleurs. Il ne manque plus que de faire de la toile, et notre pays prospérera. Plus l'agriculture sera encouragée, plus les mœurs seront bonnes. "Exemptus de perils, dit Virgile, Geor. lib. 2. v. 457., les cultivateurs jouissent d'une vie tranquille, innocente, abondante en toute sorte de biens... On voit chez eux la divinité adorée, les parents respectés... une jeunesse endurcie au travail et accoutumée à se contenter de peu." C'est chez eux qu'Astuce fit son dernier séjour avant de quitter la terre." David avait dit auparavant: "Vous serez heureux et cela vous sera utile, parceque vous mangerez les travaux de vos mains."

HALIFAX.

—Un journal d'Halifax rapporte un accident qui a coûté la vie à un prêtre catholique. Le révérend M. Ansart, curé de Tracadie, traversait la rivière Pompquet (ou Pomme Cuite) sur la glace, le 13 février, quand son cheval passa à travers, et fut entraîné par le courant sous la glace, avec son cavalier. Le corps de celui-ci n'avait pas encore été retrouvé le 23.

ROME.

—C'est toujours avec bonheur que Rome célèbre l'anniversaire de l'avènement du pape Grégoire XVI. Le 6 février, dès l'aube du jour, l'artillerie du château Saint-Ange annonça cette solennité. Le pape, revêtu des ornemens pontificaux et la tête ceinte de la tiare, se rendit à la chapelle Sixtine du Vatican, où il assista à la messe que célébra, comme le premier cardinal de sa création, S. Em. Mgr. Lambruschini, évêque de Sabine, secrétaire d'état et des brefs. Après la messe, il reçut, dans une galerie contiguë, les hommages et les cordiales félicitations du sacré-collège, dont le sous-doyen, cardinal Micara, fut l'interprète. Le soir et le lendemain eut lieu l'illumination habituelle, et chacun adressait au ciel de ferventes prières pour qu'il conserve longtemps encore aux Romains et à l'Eglise un si bon prince, un père si dévoué. Mgr. Tevoli, archevêque d'Athènes et aumônier de Sa Sainteté, a distribué les aumônes qui accompagnent chaque anniversaire de son avènement au pontificat.

FRANCE.

Après un débat insignifiant sur le premier paragraphe de l'Adresse, la question de la liberté d'enseignement s'est présentée à l'improviste, et telle est l'importance de cette question, que la Chambre l'a accueillie immédiatement avec un empressement significatif. Sautant en quelque sorte par des-

sus toutes les affaires dont il semblait qu'elle dût s'occuper avant d'aborder celle-là, l'assemblée a prêté aux orateurs une attention qu'ils n'obtenaient sur aucun autre sujet. Ceux qui ont assisté à cette discussion déjà pleine de préjugés, de passion et de colère, peuvent assurément penser que les catholiques regrettent de l'avoir provoquée. Nous essaierons de leur faire comprendre pourquoi nous n'avons pas lieu d'en être mécontents.

La question a été introduite par M. de Tocqueville, qui a voulu en faire un thème d'opposition contre le ministre, et qui n'en a fait qu'un thème d'opposition contre la vérité qu'il cherche, contre le clergé qu'il respecte, contre la liberté qu'il veut et qu'il croit aimer. Il nous serait difficile de caractériser son discours. C'est un singulier mélange de contradictions, de bons desirs avortés, de sages prémisses et de conclusions illogiques et déplaisables. C'est bien M. Tocqueville, c'est-à-dire cet esprit réfléchi, philosophique, profond, qui commence toutes les phrases; mais M. de Beaumont, c'est-à-dire un esprit léger, superficiel, passionné, qui les finit. La confraternité qui honore tant le cœur des célèbres publicistes jumeaux est vraiment regrettable pour le talent de l'un d'eux: elle n'en a pu donner à l'autre. M. de Tocqueville fait des reproches à l'Université, mais il est son ami, il honore hommes et chose, et ne sait pas ce qu'il lui reproche; il est partisan de Congrégations religieuses, mais au même titre qu'il est partisan des associations politiques, et il fait presque un crime au gouvernement de laisser subsister les Congrégations, surtout un, qu'il faut supprimer, parce qu'elle est et sera funeste au gouvernement, à la religion, au pays; il est partisan du Clergé lorsqu'on le traite en pouvoir de l'Etat, et c'est-à-dire à peine s'il veut lui laisser un pouvoir sur les consciences, etc., etc. Au milieu de cette confusion, des idées justes, saines, libérales, des aperçus pleins de justesse sur les dangers de la politique du gouvernement crée dans le présent et dans l'avenir à l'Etat, à la religion, à la société; un conseil très sage, quoique à peine indiqué, d'éviter ces dangers en accordant la liberté d'enseignement.

M. Villemain a très habilement profité des avantages que lui faisait M. de Tocqueville. Il l'a d'abord accusé de n'être pas sincère: c'était plus habile que de l'accuser de n'être point logique. Il a chanté les louanges de l'Université, contre laquelle on ne précisait rien; il a vanté l'accroissement de population des collèges; il a reproché assez durement à son jeune collègue de vouloir flatter tout le monde pour frapper à coups pressés sur le gouvernement; il a fait voir combien on était fort contre les Evêques par le conseil d'Etat, contre les pamphlétaires par la saisie du *Mémoire* de l'abbé Combalot; bref il s'est donné à loisir la joie de montrer sa chère Université comme la chose du monde la plus parfaite, et de se poser lui-même en ministre parfait.

M. de Tocqueville a voulu alors préciser les torts de l'Université; il n'a point réussi. Sa déresse a fait monter à la tribune deux de ses honorables amis de la gauche, MM. Chambolle et Corne. M. Chambolle n'a pas moins célébré l'Université que ne l'avaient fait, chacun en son genre, MM. de Tocqueville et Villemain. Pour tout ce qui concerne l'instruction, il le reconnaît parfait; seulement, il la proclame extrêmement faible en ce qui concerne l'éducation, et en somme, il l'accuse de ne point exceller à former d'honnêtes gens. Ce ne sont pas ses propres paroles, mais c'est sa pensée, si les mots veulent dire quelque chose. C'est plus clairement encore la pensée de M. Corne, pensée très développée et très justifiée dans le livre excellent sous certains rapports qu'il a publié. Pour obvier à cet inconvénient et présenter le remède en même temps qu'il montre la plaie, M. Chambolle, tout libéral qu'il est, ne propose pas précisément la liberté, c'est-à-dire la concurrence de la religion, il propose des *maîtres de morale*, et M. Corne l'appuie. Ces deux honorables membres ne sont pas loin de penser qu'on pourrait par ce moyen remplacer convenablement les aumôniers qui s'en vont, et nous avons vu le moment où la Chambre, séduite par l'accent de conviction avec lequel ils développaient ce point de vue nouveau, croirait tout arranger, réformer l'Université et répondre aux vœux des familles chrétiennes, en adjoignant aux cohortes du monopole un bataillon sacré de professeurs de morale, et en rendant, au moyen d'une augmentation de traitement, le corps des maîtres d'étude plus vénérable qu'il ne l'est présentement.

Il faut noter, en passant, que les propositions de MM. Chambolle et Corne recevaient peu d'accueil au banc des ministres. On y était fort froid, tandis que de toutes parts dans la chambre les visages s'épanouissaient à l'aspect de ces solutions ingénieuses aux difficultés du moment.

M. Dubois s'est chargé d'enterrer les professeurs de morale, que M. Villemain avait déjà combattus indirectement, en disant que les autres professeurs et les aumôniers suffisaient aux besoins moraux et religieux de l'éducation; car M. Villemain ne croit pas que les aumôniers se retirent; il a même eu le courage de dire que jusqu'à présent aucun ne s'était retiré: ce qui a paru fort. M. Dubois a dit que les professeurs de morale n'auraient aucun succès, qu'ils formeraient une Eglise laïque sans lien commun, sans dogmes; pourquoi n'a-t-il pas dit aussi sans morale? Sa conscience lui soufflait ce dernier mot, nous en sommes sûrs, car il n'est pas supposable que M. Dubois soit innocent au même point que MM. Chambolle et Corne et nous ne le disons pas pour condamner ceux-ci.

M. Dubois a voulu aussi chanter les louanges de l'Université; M. Villemain ne va pas jusqu'à ces ébullissemens sur la pureté littéraire, morale et patriotique des établissemens universitaires, et sur les belles choses que l'on y fait. Ce ne sont plus là les collèges qu'on a restaurés [cherchait à dé-

tat universitaire s'est servi. Malgré les orages présents, M. Dubois voit tout en beau; point de professeurs de morale, point de liberté surtout: voilà comme il entend contenter tout le monde. Il a, pour finir, annoncé que les choses s'arrangeraient, que les aumôniers resteraient, et que s'ils s'obstinaient à partir, on saurait bien les forcer à demeurer. Les Evêques seront sans doute curieux d'apprendre quels moyens l'Université compte employer dans ce but. Nous ne sommes pas moins curieux de les connaître, mais M. Dubois ne les a point révélés.

En résumé, ce premier débat a surtout prouvé une chose, c'est que la Chambre est loin de connaître la question, loin de comprendre ce que les catholiques demandent, loin de savoir quel est, sur les consciences, le pouvoir d'un Evêque; ce pouvoir que nul gouvernement ne peut donner, que nulle autorité humaine ne peut retirer, et que la violence, qui a voulu l'ébranler parfois, n'a pu qu'affirmer. Voilà ce qu'il est urgent d'apprendre à la Chambre. La crise à laquelle nous assistons le prouve souverainement. Que le clergé, que les fidèles écoutent donc avec une grande attention toutes ces paroles hostiles que leur indiquent si énergiquement leur devoir. Qu'ils ne cessent de réclamer, de se faire entendre: tout est là! Lorsqu'on saura bien ce qu'ils veulent, ce à quoi ils ont droit, il faudra bien qu'on leur fasse justice en leur accordant la liberté, ou que l'on crée une caste de Prêtres en les persécutant.

Liberté ou persécution, la cause en débat n'a pas d'autre issue possible. Tout ce qui pourra en convaincre les catholiques et en convaincre la France est un Lienfait de Dieu.

Donnez-nous la liberté, et gardez pour vous tous vos professeurs de morale, nous ne nous y opposons point; mais souvenez-vous que nos professeurs de morale, à nous sont nos prêtres, et que nous n'en voulons point d'autres. Avant que de nous faire accepter ou ceux que vous nous donnez aujourd'hui, ou ceux que vous pourriez fabriquer demain, faites d'abord une loi qui nous ordonne d'adorer un autre Dieu que Jésus-Christ.

Essayez de la faire.

ESPAGNE.

—De tous les prélats d'Espagne que la révolution de ce pays avait proscrits, il ne va plus rester en exil que l'archevêque de Cuba et les évêques de Léon, de Barnastro et d'Oribuela. On vient d'autoriser à rentrer dans leurs diocèses l'archevêque de Taragona et les évêques de Calahorra, de Palencia et de Pampelune. La ville de Pau surtout aura appris avec une vive satisfaction le rappel de Mgr. l'évêque de Pampelune au milieu de son troupeau.

« Depuis plusieurs années, dit le *Mémorial de Pau*, que ce respectable prélat est venu se fixer dans nos murs, nous avons tous été témoins de ses vertus. Modèle de piété et de charité inépuisable pour les réfugiés, nul n'a pu lui mériter cet éloge qui lui est enfin rendu. Nous espérons que la mesure dont il est l'objet sera le prélude d'un autre rapport applicable à son vénérable compagnon d'exil, Mgr. l'évêque de Barbastro. Le grand âge de ce prélat, que nous possédons depuis si longtemps parmi nous, rend cette mesure urgente; autrement, il serait à craindre que, comme l'archevêque de Saragosse, il ne lui fut plus donné de revoir la terre natale. »

PRUSSE.

—Nous apprenons de la Prusse rhénane que Mgr. le coadjuteur de Cologne vient de suspendre des fonctions sacerdotales, leur laissant toutefois la faculté de dire une messe basse, MM. Achtefeld et Braun, disciples de Hermès, qui, malgré leur apparente soumission, paraissent encore plus au moins enchaînés des doctrines condamnées par l'Eglise. Mgr. de Geissel, marchant sur les glorieuses traces de Mgr. Droste de Wischering, déploie dans le gouvernement de son diocèse une prudente fermeté qui est digne de l'admiration universelle.

PAYS-BAS.

—Mgr. l'évêque de Gand vient de consacrer, dans cette ville, la nouvelle église des Jésuites. Un grand concours de fidèles assistait à cette cérémonie.

ETATS-UNIS.

—Le sacre de Mgr. Henni, évêque de Milwaukee, a dû se faire à Cincinnati le 19. jour de la fête de saint Joseph.

Celui de Mgr. Fitzpatrick, coadjuteur de Boston devait avoir lieu dimanche dernier, 24 du mois, à Georgetown, dans le district fédéral de Columbia. L'évêque consécrateur devait être l'évêque de Boston, assisté des évêques de Richmond et de Hartford. *Canadien.*

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance accuse la réception des sommes suivantes: Ville des Trois-Rivières par MM. E. Tapin et J. Bte. Lajoie. . £36 10 0

Writ d'Élection.—Les représentations de Mr. Delisle qui, comme bien d'autres, s'était cru exempt d'agir comme Officier-Rapporteur par la nouvelle loi, n'ont pas fait fortune à Kingston d'où l'Exécutif a écrit à Mr. Quesnel de donner sa décision qui devait être péremptoire. Mr. Quesnel ayant été d'avis que la loi ne s'appliquait pas au cas où se trouve Mr. Delisle, celui-ci a reçu avis officiel d'agir. *Aurore.*

Petite Vérole.—Il paraît que cette maladie fait beaucoup de ravage cette année; on nous informe que dans Longueuil entr'autres, elle se fait vivement sentir; la semaine dernière deux enfants de Mr. Vincent, de Longueuil, sont

morts le même jour de cette contagieuse maladie, et un troisième était bien en danger. Plusieurs personnes aussi de cette ville, même d'un âge assez mûr en sont également atteintes. *Idem.*

FRANCE.

—Nous tirons les débats suivants de l'*Univers*:
CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Suzet.

Suite et fin de la séance du 26 janvier.

M. Guizot. Je demande la parole.

M. Berryer. Donner, au milieu d'une armée ennemie, des conseils politiques à un roi. (Sensation.) Vous vous en êtes glorifiés.

M. Guizot. Oui.

M. Berryer. Messieurs, le parallèle est en ma faveur. Attendrai-je donc moi, les désastres de la France pour faire triompher mes conseils. (Mouvement.)

Je ne veux accuser personne; mais quand vous m'interpellerez sur la façon dont j'ai pratiqué mes devoirs, je vous rappellerai que je me suis opposé aux désordres de toutes mes forces, que j'y ai compromis ma vie et mon honneur.

Messieurs, on veut nous blesser, on veut nous faire sortir de cette assemblée. (Bruit.)

M. de Larochejacquelein. Oui... c'est cela!

M. Berryer. Une chambre peut-elle donc garder dans son sein des hommes qu'elle a flétris! Ou vous n'attachez aucun sens aux mots, ou vous abusez de votre position de majorité. Ce que l'on veut, c'est que nous soyons exclus de cette enceinte par nous-mêmes. (A droite: C'est assez! C'est assez!)

Vos expressions sont celles d'adversaires politiques irrités! ou je n'y attache aucun sens, ou vous ne pourrez nous garder au milieu de vous!

Eh bien! non... je ne me retirerai pas... mais, par respect pour elle-même, l'assemblée doit retrancher ces mots... Si elle ne le fait pas, alors qu'elle agisse plus efficacement contre nous; son honneur y est engagé. (Vive agitation.)

M. de Larochejacquelein. Vous ne pouvez déclarer que nous ne sommes pas gens d'honneur! Quant à moi, je proteste. Nous ne pouvons pas être flétris par le ministre (l'orateur montre M. Guizot) qui a pris une si grande part à la sanglante réaction de 1815, et encouragé les atrocités du Midi.

M. Guizot. Je commencerai par vider un incident tout personnel, qui ne regarde ni le gouvernement du roi, ni le cabinet, ni le ministre des affaires étrangères; mais M. Guizot personnellement.

Messieurs, quand je suis entré dans la vie politique, il y a un vice que j'ai voulu écarter de moi, c'est l'hypocrisie. Le mensonge, le désaccord entre l'apparence et la réalité.

Je voudrais bien savoir ce qu'on aurait dit, en 1825, si, membre de la chambre de 1815, j'étais allé à Gand m'entretenir avec Louis XVIII et revenir ensuite y reprendre ma place.

La chambre sait quel motif m'a fait aller à Gand. (Bruit; exclamations bruyantes.)

Une voix. Vous êtes allé servir l'étranger.

M. Ernest de Girardin. Vous avez fait un acte contraire à la moralité politique.

Cris du centre. A l'ordre? à l'ordre!

M. Guizot. C'est précisément la question que je viens traiter.

Une voix. Vous avez été au milieu des armées étrangères.

Autre voix. Vous avez fait le *Moniteur de Gand*.

Autre voix. La question est grave.

M. Guizot. Si elle n'était pas grave, elle ne mériterait pas votre attention ni mes paroles. Je suis allé à Gand. (Plusieurs voix: Oui! oui!) Je suis allé à Gand porter à Louis XVIII des conseils. (Hilarité et interruption.)

Les honorables membres qui m'interrompent ne savent pas qu'il y a quelque chose de plus obstiné que les murmures, c'est la conscience et la volonté. (Bruit.)

M. Dupin. On a entendu le reproche; je demande qu'on écoute la réponse tranquillement. (Rires et bruit.)

M. Guizot. Je répète que je suis allé à Gand (nouvelle interruption) porter à Louis XVIII les conseils des royalistes constitutionnels, prévoyant, comme tous les hommes de sens, sa rentrée probable en France. (Cris à l'ordre sur tous les bancs.)

Une voix. Prévoyant Waterloo! (Oui! oui!)

Le tumulte est à son comble.

M. Dubois, avec une vivacité extrême. Je demande l'ordre du jour.

Que nous font ces luttes? J'ai été à Londres! J'ai été à Gand... Je demande l'ordre du jour. (La voix de l'honorable membre se perd au milieu du bruit.)

Le centre en masse. Laissez parler le ministre!

A gauche. Non! non! Son langage est immoral!

M. le président. Respectez donc la liberté de la tribune. Je vous adjure tous de faire silence. Les récriminations auront leur cours quand M. le ministre aura quitté la tribune.

M. Beaumont (de la Somme). On ne doit point se vanter d'avoir été à Gand; il n'y a pas de moralité politique dans un tel fait.

M. Guizot. Je m'étonne de ces interruptions, car ce que je viens de dire, la chambre l'a déjà entendu. Je m'étonne des progrès que vous faites faire à la liberté.

M. Ledru-Rollin. On n'a pas le droit de trahir son pays ! (Vive agitation.)

M. Guizot. Ce que j'ai dit au milieu de la chambre tranquille, je ne pourrais le dire sans être accablé d'interruptions.

A gauche. Non ! non ! Il n'est pas permis de dire de pareille chose à la tribune nationale...

Au centre. A l'ordre ! à l'ordre ! (Le tumulte est à son comble dans la chambre.)

M. Guizot. Monsieur le président, on veut épuiser ma force, mais j'assure qu'on n'épuisera pas mon courage.

Je suis allé... (Interruption.)

M. le président (agite sa sonnette) rappelle les interrupteurs au règlement.

M. Guizot. Croyez-vous que ce fût une chose indifférente, si Louis XVIII devait rentrer en France, qu'il y rentrât sous le drapeau de la charte, ou sous le drapeau de la contre-révolution ? (Allons donc ! — Nouvelle pause de l'orateur.)

Où je viendrais à bout de dire toute ma pensée, ou il sera constaté pour le pays que les violences de cette partie de la chambre. (L'orateur désigne la gauche.)

Cris. A l'ordre !
M. le président. C'est une insurrection contre la chambre.

M. Guizot. Dans l'hypothèse d'une chance qu'il fallait bien considérer comme possible, puisqu'enfin cette chance s'est réalisée... (Exclamations. A l'ordre ! Assez ! assez ! Descendez de la tribune !)

M. Guizot. Il n'est pas au pouvoir des honorables membres, il n'est pas au pouvoir de personne d'empêcher que ces événements douloureux aient existé et qu'on ait pu les prévoir.

Une voix. Ils n'ont été prévus que par les mauvais citoyens.

A gauche. Très bien ! très bien !

M. Guizot. Je prie les honorables membres de me dire s'ils croient que ces événements n'auraient pas eu lieu si je n'avais pas été à Gand. (Bruit en sens divers.)

M. Beaumont (de la Somme). C'est honteux ! c'est honteux !
Au centre. A l'ordre ! à l'ordre !

M. Beaumont (de la Somme), au centre. C'est que j'irais à Waterloo, moi, et non pas à Gand. (Vive émotion.)

M. Guizot. En vérité, la part de liberté et de justice que je revendique en ce moment n'est pas grande, il n'y a pas de mérite à me l'accorder. (Bruit.)

Je disais qu'il était possible de prévoir l'issue de la grande lutte engagée, et qu'on pouvait bien aller s'assurer si Louis XVIII était disposé à ne rentrer que sous des garanties d'une charte...

M. de Larocquejacquelein. Et des cours prévôtales...
Au centre. A l'ordre, l'interrupteur !

M. Guizot. M. de Larocquejacquelein sait bien que j'y suis resté étranger, et si j'en appelais aux sympathies que m'ont témoignées mes amis durant quinze années d'opposition constitutionnelle, il n'y a presque personne ici dont je ne puisse invoquer les témoignages. Et cependant ils savent quelle avait été ma conduite en 1815.

Voix de gauche. Nous ne l'avons pas oublié.

M. Guizot. Je n'ai jamais défendu et jamais servi qu'une seule cause. (Sensation.)

Une voix. Celle de l'étranger !
Au centre. A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président. Si je connaissais l'interrupteur, je le rappellerais à l'ordre.

M. Joly. C'est moi.

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

Plusieurs voix à gauche. Et nous ? et nous ? (Agitation.)

M. Guizot. J'ai toujours servi la cause de la monarchie constitutionnelle, j'ai toujours cherché à fonder ce grand et beau gouvernement. C'est le serment qui m'a fait affronter les périls que vous soulevez aujourd'hui contre moi. Quand j'ai été porter mes conseils à Louis XVIII (oh ! oh !), j'ai prévu vos colères ; mais je les surmonterai, car j'ai mon pays avec moi. (Sensation.)

A gauche, avec force. Non ! non !

M. Guizot. J'ai mon pays avec moi.

A gauche. Non ? non !

M. Guizot (se tournant vers la gauche). Est-ce par vous que le pays a vu fonder son gouvernement ? Est-ce par vous que nos institutions..... (Agitation.)

M. Garnier Pagès. C'est nous qui avons fait la révolution et c'est vous qui n'en voulez pas.

Le centre. A l'ordre ! à l'ordre !

M. Guizot. Je reprends. En donnant à la monarchie constitutionnelle une preuve de dévouement en 1815, je savais que je courais un danger. Je savais que je courrais le risque de me trouver séparé de mon pays. J'acceptai ce grand sacrifice ; mais je ne m'étais pas trompé dans mes prévisions. Par le cours fatal des choses, par la volonté de la Providence. (Interrup-

tion à gauche.) Vous conviendrez que si elle ne l'a pas fait, elle l'a promis du moins.

La Restauration s'est établie. La lutte qui s'éleva entre les libéraux et les partisans des idées absolutistes s'engagea à l'intérieur. Fonctionnaire, j'employai mon influence à lutter contre la réaction, à protéger l'événement des classes moyennes. J'ai travaillé au développement de nos institutions, de la liberté de la presse, du jury... (Interruption.)

M. Lhebbette. Vous avez travaillé à enchaîner la presse.

M. Guizot, à la gauche. Ce sont là des services que vous ne pourriez effacer de la mémoire du pays. (Applaudissements réitérés sur presque tous les bancs.)

Plusieurs voix. Vous avez enchaîné la presse.

Autres voix. Et violé l'institution du jury.

M. Guizot. Il est vrai que je n'ai jamais entendu comme vous ni la liberté de la presse, ni aucune de nos autres libertés. Vous n'avez jamais su fonder ni un pouvoir ni une liberté...

A gauche. Ce langage est indigne.

Voix nombreuses. C'est vrai.

M. Guizot. Je reprends : il est arrivé au moment où des influences contraires à celles que je défendais sous la Restauration ont prévalu dans le gouvernement ; alors je me suis retiré du pouvoir, je m'en suis séparé avec tous les vrais amis de la monarchie constitutionnelle ; et je suis entré dans l'opposition, où j'ai été comblé d'éloges et applaudi par vos journaux. (Ecoutez.)

J'ai fait de l'opposition, mais sans rien dire jamais contre les principes impérieux sur lesquels repose la grandeur de notre pays. (A l'ordre ! à l'ordre !)

Et quand les fautes du pouvoir ont appelé le pays à cet acte de souveraineté, je ne dirai pas que j'ai été le premier, mais je me suis associé autant qu'il a été en moi au grand mouvement national de 1830. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

J'attends des interruptions. Il n'y en a pas, cela est donc avoué et reconnu.

M. Hébert. Cela est certain, cela suffit.

M. Guizot. Voilà ma vie, voilà mes souvenirs apportés à cette tribune au milieu d'une lutte dont nous n'avons pas eu d'exemples depuis bien des années.

Plusieurs voix. C'est vrai ! c'est vrai !

M. Guizot. Voilà les faits que connaît le public français, le public européen. Je défie qu'on les conteste.

Eh bien ! au moment où je viens ici combattre encore pour la monarchie constitutionnelle, je rencontre encore la même influence que j'ai tour à tour combattue. (Montrant la droite.) Voici des royalistes de la restauration qui se font une arme contre moi de ce que j'ai été m'entretenir avec Louis XVIII. (Montrant la gauche.) Et voici les libéraux qui se font une arme contre moi de ce que j'ai été parler à Louis XVIII.

Auriez-vous donc voulu que la France s'épuisât contre l'Europe. (Sensation.)

M. Boulay (de la Meurthe). Il valait mieux succomber. (Le reste se perd dans le bruit.)

M. Havin. Vous aimiez mieux Waterloo !

M. Guizot. Je retrouve chez vous toutes les passions, toutes les colères, tous les préjugés d'une autre époque. (Bruit.)

(Ici l'orateur s'arrête de nouveau devant une explosion de murmures de la gauche.)

Messieurs, cela est très vrai ; je suis de ceux qui ont accepté en 1815 pour la France le port de la monarchie constitutionnelle ; il y avait là pour elle plus de dignité, plus de sécurité que dans toute autre combinaison. (Sensation.)

M. Ernest de Girardin. Et l'invasion !

M. Guizot. Et maintenant, puisque j'ai, depuis cette époque, constamment combattu pour la même cause, je ne cesserai certainement pas aujourd'hui.

Toutes les clameurs ne me détourneront pas de ma route.

Je soutiendrai contre tous les intérêts la dignité de la monarchie constitutionnelle. Je connais l'empire des passions populaires ; mais j'ai confiance dans le bon sens de mon pays ; ce n'est qu'avec cet appui que nous avons parcouru depuis 1830 notre laborieuse carrière, et grâce à ce bon sens public nous arriverons au but.

Quant aux calomnies, on peut les entasser, les accumuler contre moi, on ne parviendra jamais à les élever au-dessus de mon dédain. (Applaudissements.)

M. O. Barrot paraît à la tribune et reste plusieurs minutes sans pouvoir prendre la parole. La moralité publique, disait non pas le ministre auquel je réponds, il a abjuré cette qualité, mais le député auquel je réponds, la moralité publique a souffert. Eh bien ! croyez-moi, quand vous aurez à servir la liberté constitutionnelle, ne la servez pas à la suite de l'étranger, ne traversez pas les champs de bataille couverts de soldats de votre pays, en rentrant dans votre pays à la suite de l'étranger. (Bravo ! bravo ! à gauche.) Quoi ! les partis sont en présence ! les drapeaux sont en présence ! Votre pays peut être vaincu d'un moment à l'autre, si vous quittez votre pays, et vous allez rejoindre l'étranger ! Oh ! croyez-moi, cela n'est pas un bon citoyen.

Cette séance, Messieurs, sera un grand et solennel enseignement.

ERREUR

Vous parlez d'un blâme infligé, d'une flétrissure infligée à une manifestation ! C'est là, dites-vous, une flétrissure infligée à une manifestation et non à des individus. De quel droit prétendez-vous séparer les personnes des faits, et de quel droit prétendez-vous éviter la flétrissure que vous voulez infliger à vos adversaires politiques ? Ces flétrissures, vous n'avez pu les éviter, et on a vu tout à l'heure l'accusateur devenir accusé. (Réclamations au centre.—Bruit.—A gauche : Oui ! oui !)

L'honorable M. Berryer vous a dit tout à l'heure qu'il croyait, même après votre flétrissure, pouvoir rester dans la chambre ; mais s'il se rencontrait une conscience plus timide, si un député quittait la chambre, nous en serions tous complices.

Si vous voulez combattre la Restauration, c'est en aimant mieux qu'elle la liberté, c'est en faisant mieux qu'elle qu'il faut la combattre [Très bien à gauche.]

M. Guizot. L'honorable préopinant parle d'accusateurs et d'accusés, il n'y a rien de semblable : il s'agit d'un blâme, d'une flétrissure, il ne s'agit pas d'autre chose. Comment ! des hommes pour tout aller témoigner leurs sentiments en faveur d'une cause, et il ne sera pas permis aux pouvoirs d'exprimer son blâme. [La voix de M. Guizot est complètement voilée.] Comment ! il ne sera pas possible de juger ce qui s'est fait à Londres... [Bruit.]

Je ne puis assez m'étonner de ce que j'entends. Est-ce qu'il n'y a plus dans la société que des tribunaux et des procès ? est-ce que nous ne jugeons pas tous les jours ? est-ce que tous les jours nous ne portons pas notre jugement les uns sur les autres ? Tous les jours vous dites au ministère votre sentiment, et il ne serait pas possible à cette Chambre d'en faire autant ? Mais c'est nous ôter notre prérogative de tous les jours ; il y a autre chose dans la société que des lois et des tribunaux... Il y a un blâme... Il y a une flétrissure infligée à certains actes, voilà ce qu'il y a, et si vous vous condamnez à rester muets devant de pareilles scènes, tenez pour certain que vous serez mutilés vous-mêmes. [Au centre : Bravo ! bravo !] Dans l'intérêt de votre grandeur, de vos droits, de votre puissance, je vous adjure de voter le paragraphe en délibération. [Aux voix, aux voix.]

M. le président consulte la Chambre pour savoir si elle veut fermer la discussion générale.

La chambre ferme la discussion générale.

A gauche. A demain !

Au centre. Non ! non !

M. le président. On demande le renvoi à demain : que ceux qui sont d'avis de renvoyer à demain veuillent bien se lever.

Après quelques mots de M. Courtoy, la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures moins un quart.

BRIGITTE.

SUITE.

Joseph prit sur lui de faire poser sa malle dans le vestibule et de renvoyer le porteur. La servante revint et lui dit :

— M. Michel est au jardin ; si vous voulez aller le trouver...

Elle lui montra un corridor encombré de balles et de tonneaux, au fond duquel il vit briller le soleil à travers la verdure.

Il avisa de loin un gros homme qui fumait et qui vint à lui. L'embarras de Joseph redoubla ; cet homme court et trapu, qui avait d'énormes favoris, ne fit rien pour l'en tirer. Joseph enfin lui dit en l'abordant :

— Vous êtes le fils de madame Lagache ?... Je suis votre cousin... Joseph Quesnel... de Paris.

L'homme répondit : Ah bien !... c'est très-bien.

Il lui tendit la main, et fit un demi-tour comme pour continuer sa promenade. Joseph égaré prit le courage de marcher à côté de lui. Malheureusement il n'avait pas l'esprit assez libre pour s'expliquer cet accueil et voir que cette brusquerie de son cousin cachait autant d'embarras et de timidité véritable qu'il en éprouvait lui-même, mais seulement qu'elle changeait de forme chez un homme mal élevé, déjà mûr, pourvu de ce ventre et de ces épaules favoris.

Michel Lagache reprit encore une fois :

— C'est très-bien... Vous êtes venu nous voir... Ma mère n'est pas ici, mais elle ne tardera pas à revenir... Quelle heure est-il ?

Il tira sa montre toujours fumant et toujours marchant ; Joseph fit un effort pour se mettre à l'aise, et nourrir une conversation banale telle qu'il l'eût provoquée avec le premier venu. L'entretien roula sur des matières commerciales ; le cousin répondait brièvement, d'un ton détaché, et de temps en temps, promenait un regard du haut en bas sur les habits de Joseph, fort simples, mais dont la nouveauté semblait l'étonner. Joseph, qui le devinait, glissa quelques mots sur la tenue obligée du voyage et le désordre où il était. Il s'aperçut seulement alors qu'il avait les cheveux longs et bouclés comme on les portait à Paris, et ne sut comment s'en justifier.

— Voyez-vous, lui dit Michel, nous autres, ici, nous sommes sans façons, tout ronds. Je vais sur le port comme vous me voyez. Nous sommes trop occupés pour songer à notre toilette, et puis il fait trop chaud, dans ce pays-ci... Fumez-vous ?

Joseph n'en avait guère envie ; mais, eut-il dû en mourir :—Volontiers, dit-il pour prendre contenance et gagner du temps.

Le cousin Michel lui présenta une grosse pipe, la lui bourra comme il put,

et ils continuèrent à se promener. Cependant le temps passait, la promenade s'allongeait, et Joseph, quoique attaché de toutes ses forces à la conversation, voyait passer comme dans les vapeurs d'un rêve les bordures de buis des plates-bandes mal dessinées et quelques hautes tiges de tournesols où bourdonnaient les guêpes sous le feu du soleil.

Enfin la servante vint dire que madame arrivait, et Michel laissa Joseph à l'entrée du vestibule. Mme. Lagache, arrivant de sa campagne en chapeau de paille et des panniens à la main, sortit de derrière une porte et s'écria :— Ah ! c'est toi, Joseph ?

Joseph se précipita dans ses bras et dit, en montrant une petite fille de treize à quatorze ans :—Voici sans doute ma cousine ;— et il l'embrassa à son tour.

— Ah ! dit la tante ; eh bien ! te voilà ; j'étais à la campagne. La fille m'a dit : C'est un jeune homme de Paris. J'ai tout de suite pensé... Entre, entre ; veux-tu te rafraîchir ?

On passa dans la salle ; Mme. Lagache poussa Joseph sur une chaise et se mit à ses côtés.

— Ah çà ! as-tu fait un heureux voyage ? Comment se porte ta mère ? et pourquoi n'est-elle pas venue ? Nous l'attendions.

Ces questions, faites coup sur coup, d'une voix haute et perçante, devaient pour le moins surprendre quelqu'un qui n'était jamais sorti de Paris et qui n'y avait jamais entendu crier que les colporteurs dans la rue. Joseph répondit comme il put. Chaque phrase de la tante était en outre entrecoupée d'un soupir bruyant, d'un *ah !* prolongé, espèce d'expiration satisfaite qui tenait de la place dans le discours, l'aidait à trouver la phrase suivante sans le laisser languir, et qui témoignait du moins de sa bonne volonté. Cependant il y eut encore des poses mortelles plus sensibles à Joseph qu'à personne ; entre autres, à un certain moment, la tante poussa un *ah !*... et regarda parla fenêtre du jardin.

— Il fait bien chaud, n'est-ce pas ?

— Oui, dit Joseph ; j'ai beaucoup souffert de la chaleur en route.

Il se mourait en effet du besoin de changer de linge et de quitter sa chaussure qui le blessait.

— Etienne est à l'entrepôt, mais il va venir. Veux-tu boire ? Marion, donnez-lui un verre d'eau et de vin ; c'est rafraîchissant.

Joseph n'avait pas soif ; il s'excusa.

— Je ne t'écoute pas ; bois, tu t'en trouveras bien.

Il fallut boire le verre qu'on avait apporté. Mme. Lagache reprit haletante.

— Ah çà ! voyons, que fais-tu maintenant. A quoi t'occupes-tu ? Gagnes-tu bien quelque chose ? Ton père t'a fait étudier, à ce qu'il paraît ? C'était son idée ; mais enfin ça rapporte-t-il ? Es-tu content ? Que fait ta mère ? Etes-vous bien dans vos petites affaires ?

Des écuilles tombèrent des yeux de Joseph. Sa tante venait de parler comme s'il descendait des nues, sans qu'on eût jamais écrit ni rien proposé, ni même entendu parler de lui. Il en fut confondu sans y rien comprendre. Comment en effet pénétrer d'un coup ces contradictions et ces mystères du cœur humain que l'observation la plus longue parvient à peine à percer ? Comment deviner en un instant que la veuve Lagache, qui ne savait ni lire ni écrire, avait pu céder, dans un moment d'effusion, à certains attendrissements qui n'engagent à rien, et qui, sans rien coûter, ont pourtant tout le mérite d'un bon mouvement ; enfin qu'un des traits de son caractère fut d'offrir d'autant plus qu'elle avait moins envie de donner ? Comment s'expliquer que M. Belliard, par zèle et par amplification gasconne, avait embelli les dispositions de la famille dont les invitations répétées n'étaient qu'une habitude de fausse cordialité de province et de ces promesses échappées quand on est loin de l'accomplissement ? Comment reconnaître qu'on ne peut juger par une lettre que du moment où cette lettre a été écrite, surtout dans une maison occupée de ses intérêts journaliers, à cent cinquante lieues de là ? Les tendres épîtres des cousins avaient tenu précisément à certaines circonstances passagères ; et même ne contenaient que les lieux communs de quelqu'un qui ne sait que dire et qui exagère. Au fond ils étaient aussi peu inquiets que mal informés de l'état de Quesnel, et Mme. Lagache surtout y avait pris assez peu de part pour en venir à de pareilles questions, croyant donner au contraire une preuve de grande sollicitude.

Joseph épouvanté répondit :

— Mais vous êtes bien bonne, ma tante ; tout va assez bien, Dieu merci !

— Ah ! allons, bien... Brigitte, va chercher Michel. Que diable, il faut qu'il voie son cousin, qu'ils fassent connaissance... Il ne vient pas à Bordeaux tous les jours.

La petite Brigitte ne fit qu'un bond jusqu'au jardin. En même temps, Mme. Lagache recommandait à la servante d'aller prier à dîner deux ou trois amis.

Je leur dois une politesse, dit-elle en se levant, et tu arrives à propos ; ils dîneront avec nous par la même occasion... Tu permets ?

Elle passa dans le corridor qui menait à la cuisine. Joseph jeta un premier coup-d'œil autour de lui dans la salle où il était : c'était une grande pièce de rez-de-chaussée, tapissée d'un grossier papier où l'on voyait représenté quatre ou cinq cents fois le même sujet d'un berger jouant de la flûte à côté d'une bergère qui filait parmi ses agneaux. Ce papier, capable d'altérer à la longue un tempéramment un peu délicat, était de cette sale couleur jaunâtre qui porte le nom de la rouille, nuancée en camaïeu ; la monotone n'en était relevée que par des clairs laissés en blanc sur le nez et les mains des person-

nages. Le long des murs régnait, avec un grand canapé d'osier, un rang de chaises pareilles. Le milieu de la salle était occupé par une grande table de bois blanc, noircie par l'usage, et posée simplement sur deux tréteaux. Il y avait à l'un des coins une haute pendule à coffre dont on entendait l'éternel tic-tac. Sur les murs se déroulaient en images colorées, encadrées de noir, toutes les aventures de Télémaque, entremêlées de quelques faits d'armes modernes, comme la prise du pont d'Arcole en 1830. Plus près de la cheminée figuraient en pendant la tête d'Ancus Marcius, roi de Rome, et une pièce d'écriture ornée, premiers chefs-d'œuvre de la maison.

Sur la cheminée reposait, sous une boîte de verre carrée, collée de papier, sur les angles, un petit Jésus en cire jaunie, couché sur la mousse, en compagnie de quelques oiseaux rares empaillés sur leurs perchoirs. On voyait de chaque côté deux vases de verre bleu pleins de fleurs flétries, et au-dessus un miroir, penché en avant, à cadre de bois enrubané, tout piqué de vétusté et sans dorure. Cet ameublement, sans que Joseph s'y arrêtât beaucoup, ne répondait en rien à ce qu'il s'était figuré.

Mme. Lagache entra, Michel reparut aussi. Etienne revint de la ville; on lui nomma son cousin Joseph; ils s'embrassèrent. Autres cris, autres questions. Les amis invités arrivèrent, on fit cercle; la conversation se divisant; Joseph eut moins à faire. Fatigué, poudreux, mal peigné comme un homme qui vient de passer trois nuits en voiture, il souffrait en outre extrêmement de meurtrissures aux pieds; mais on ne lui offrit point de s'esquiver un moment; il n'osa pas le demander, ne sachant pas même où était sa chambre. Il lui fallut dans cet état, rougissant à chaque instant de son équipage, relevant ses cheveux, rajustant son col, tenir tête à la compagnie, et répondre à des milliers de questions sur les nouveautés, les habitudes de la capitale et les derniers événements politique qui s'y étaient passés.

Etienne, le cousin du nouveau venu, était un gros garçon à peu près du même âge que l'autre, l'air ouvert, la voix forte, et qui plaisait Joseph comme s'ils se connaissaient depuis leur naissance. Joseph ne se lassait point, toutes les fois que l'entretien le laissait libre, de considérer par échappées sa tante Lagache, dont il se souvenait d'avoir entendu dire que c'était une bonne commère ronde et réjouie. Ce trait descriptif lui était resté dans l'esprit comme il arrive souvent pour un objet inconnu. Or, indépendamment de ce renseignement, Mme. Lagache était une de ces personnes dont la vue surprend à tel point que l'esprit troublé ne s'explique pas tout de suite son jugement. Voici à peu près son portrait. Elle était grande, mais d'un corps épais et voûté, où la taille n'était marquée que par les cordons de son tablier vers le haut du dos, et d'où sortaient deux bras maladroits. Sa tête, enfoncée dans les épaules, se dressait avec effort. Son visage, hâlé et d'un rouge vif, était criblé de rousseurs comme d'une lèpre. Les yeux, gros et ronds, toujours prêts de s'égarer à force de fixité, étaient de ce glauque luisant des chats et des tigres, surmontés de sourcils drus et rudes. Sur le front, bas et inflammé, pendait un tour de boucles inamovibles, qui remplaçait des cheveux d'un rouge foncé, dont quelques mèches traînaient encore le long des tempes. Le tout se perdait sous une coiffe de taffetas noir qu'on voyait à travers le bonnet de percale. Enfin un nez effronté s'élevait au-dessus d'une bouche grande et sans lèvres où manquaient trois larges dents sur le devant. Tel est ce portrait qui semble fait à plaisir; mais qui ne rend qu'imparfaitement la laideur idéale de l'originale. Il y a, comme on l'a dit, de ces visages qui étonnent et dont on ressent tout l'effet pétrifiant avant de s'en rendre compte. Joseph, dans le premier moment de réflexion, songea à son digne oncle, si bon, si honnête homme, si amoureux de sa femme toute sa vie, et se sentit ému d'une grande pitié pour sa mémoire.

La table étant mise et le dîner prêt, Joseph prit sur lui de demander à réparer son désordre. Mme. Lagache lui dit de la suivre, et gravit devant lui, les mains collées aux genoux, l'escalier des chambres. Elle s'arrêta, après le palier, dans la première, qui était toute nue, toute grande ouverte, à peine meublée d'un bois de lit et de quelques chaises.

— Vois-tu, mon pauvre Symphorien couchait ici. Je te ferai monter des draps ce soir. Allons, mets-toi à ton aise. As-tu de l'eau? Tu n'as pas d'eau, je t'en ferai donner. Nous t'attendons.

Elle s'en alla en faisant: "Ah! ah!" de ce ton qui tenait le milieu entre un soupir et le commencement d'un air. Le son de cette voix, soit en parlant, soit en poussant cette exhalation, avait quelque chose du cri d'une porte dont les gonds sont rouillés.

Joseph, en effet, n'avait pas d'eau pour rafraîchir ses mains et son visage échauffés; il n'avait que trop souffert de paraître devant les femmes dans un tel négligé. Il passa à la hâte le peigne dans ses cheveux, tira une chemise de sa malle, changea de chaussure, et redescendit.

La suite au prochain numéro.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

WM. EVANS,
Editeur et Propriétaire.

2 avril 1844.

A V I S .

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ECOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

ET
L'HON. M. VIGER.

A vendre à la librairie du soussigné.
Prix, 30 Sous.

C. P. LEPROHON.

A LOUER.

UNE MAISON de pierre à trois étages faisant l'encoignure des rues Ste. Marie et Salaberry, avec jardin et dépendances, faubourg Québec.

AUSSI

UNE AUTRE MAISON en bois à deux étages faisant l'encoignure des rues St. Denis et Sherbrooke, Cocteau-Barron, avec jardin et dépendances. Pour ces deux maisons s'adresser à l'ÉVÊCHÉ.

A VENDRE.

Au Bureau des Mélanges, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT
DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE ROUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,

PETIT MANUEL

DE

L'ARCHICONFRÉRIE

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER-VINET, PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.